



PRÉFET DE LA GUYANE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Cayenne, lundi 5 février 2024

Commission Départementale des Mines (CDM)

La première commission départementale des mines de l'année 2024 s'est tenue le 29 janvier à la préfecture de la Guyane, pour examiner 5 nouvelles demandes d'opérateurs miniers souhaitant exercer l'activité d'exploitation aurifère.

Le lundi 29 janvier 2024, le secrétaire général des services de l'État en Guyane a présidé la commission départementale des mines, composée de représentants de l'État, de la Collectivité territoriale de Guyane, des représentants des exploitants miniers, des associations de protection et d'une personne qualifiée en matière d'environnement, des secteurs économiques concernés et du Grand Conseil Coutumier des populations amérindiennes et bushinenges.

4 dossiers nouveaux de demandes d'autorisation d'exploitation (AEX) ont été examinés en séance : 3 dossiers ont reçu un avis favorable à la majorité des membres de la commission et 1 dossier a reçu un avis défavorable à l'unanimité. 1 dossier de permis exclusif de recherche (PER) a également reçu un avis favorable.

La délivrance des autorisations d'exploitation, après avoir connu une forte baisse en 2020 et 2021 avec la crise du Covid-19 (16 AEX délivrées en 2020, autant en 2021), se rétablit fortement depuis 2022 (26 AEX) et 2023 (24 AEX). Alors que le nombre de demandes d'AEX est en forte hausse depuis le dernier trimestre 2023, le rythme des instructions des AEX et des titres miniers demeure soutenu.

Comme en 2023, les services de l'État en Guyane restent mobilisés pour instruire rapidement ces demandes en réunissant la commission des mines à un rythme mensuel.

Contact presse :

Service régional de la communication interministérielle

communication@guyane.gouv.fr

www.guyane.gouv.fr